

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

Le vingt-six novembre deux mil vingt-et-un à vingt et une heures, sur convocation du 20 novembre 2021, le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN, Frédérique DOUCHIN, M. Luc GOSSET,
Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE,
Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ, Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT.

Absence excusée et représentée : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT.

I. Ajout de trois délibérations à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations :

- Une délibération portant sur la création d'une commission communale spécifique pour l'attribution des futurs locaux commerciaux à des exploitants ;
- Deux délibérations portant décisions modificatives concernant le budget principal de l'exercice en cours.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

II. Approbation et validation du compte-rendu du 22 octobre 2021 :

M. Luc GOSSET fait remarquer que dans le paragraphe du compte-rendu du 22 octobre 2021 intitulé « Borne escamotable et plan de la commune » il est écrit que « ... *Monsieur Luc GOSSET répond qu'il serait pertinent de créer une commission « Circulation » qui serait amenée à sillonner l'ensemble des rues de la commune...* ». Il indique qu'en réalité la demande de création de cette commission est à l'initiative de M. le Maire. Le conseil municipal prend note de la rectification qui sera apportée en marge du paragraphe concerné.

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Franck VIGOT est désigné en tant que secrétaire de séance.

IV. Délibération portant sur la création d'une nouvelle commission pour l'attribution des locaux commerciaux à des exploitants :

M. le Maire indique que les travaux des bâtiments constituant l'ensemble commercial de la plage avancent bien et qu'il convient désormais de choisir les commerçants à qui des baux pourront être concédés. A cette fin, il souhaite qu'une commission soit constituée pour préparer le cahier des charges, définir la procédure d'attribution et statuer sur les offres qui ont été ou seront reçues.

MM. Philippe BOUBET, Franck VIGOT, Mme Dominique IMBERT, MM. Luc GOSSET, Olivier BELLENGER, Emmanuel MACÉ, Mme Caroline DUDOUIT et Monsieur le Maire se portent candidats pour constituer ladite commission.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

V. Décision modificatives budgétaire, budget principal-DM n° 2-2021 :

M. le Maire informe le conseil municipal que la décision modificative budgétaire suivante est nécessaire pour le règlement de factures :

-compte 2135 :	-17 433 €
-compte 2041582 :	+17 433 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le transfert des crédits ci-dessus présentés.

VI. Décision modificatives budgétaire, budget principal-DM n° 3-2021 :

M. le Maire informe le conseil municipal que la décision modificative budgétaire suivante est nécessaire pour le règlement de factures :

-compte 2135 : -2 700 €

-compte 2135 op. 81 : +2 700 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le transfert des crédits ci-dessus présentés.

VII. Validation de l'offre de marché du lot n° 16 pour la construction de l'ensemble commercial de la plage :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction de l'ensemble commercial de la plage, le lot 16 « Froid » était resté infructueux. Une nouvelle consultation s'est donc avérée nécessaire. Une seule offre de marché pour ce lot est finalement parvenue de la société « Froid 14 » basée à Cherbourg-Octeville pour un montant établi à hauteur de 36 503,08 € HT, soit 43 803,70 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette offre et de l'autoriser à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes au marché.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

VIII. Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Manche pour l'assurance statutaire des agents au 1er janvier 2022 :

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (CDG50) a, par courrier, informé la commune de Hauteville-sur-Mer du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce point et lui propose de lui donner son accord pour le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe du CDG50 relative à l'assurance statutaire des agents, et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

IX. Délibération portant autorisation relative aux dépenses d'investissement pour le début d'exercice 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéas 3 et 4, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de ces dispositions et précise que le montant des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2021 (hors chapitre C/ 16 "Remboursement d'emprunt") est égal à 889 797,40 €. Pour faire application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de calculer le quart de cette somme : 25 % de 889 797,40 € = 222 449,35 €.

Monsieur le Maire demande par conséquent au conseil municipal d'approuver cette somme et de l'autoriser à liquider et mandater à compter du 1er janvier 2022 toutes les dépenses d'investissement comprises dans cette enveloppe de crédits.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces dispositions budgétaires.

X. Informations municipales :

Cérémonie des Vœux :

M. le Maire informe le conseil municipal de son souhait de programmer une cérémonie des Vœux si les conditions sanitaires le permettent. La date retenue est le samedi 8 janvier 2022. La cérémonie se tiendra à la salle du Sud à 18h00. Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil se rendent disponibles dès le début d'après-midi pour participer aux préparatifs.

M. le Maire informe également le conseil municipal du souhait de réaliser une vidéo reprenant les évènements les plus marquants de l'année 2021. Cette vidéo serait diffusée pendant la cérémonie des vœux et mise en ligne sur le site Internet de la commune. Il conviendrait, dans un premier temps, de récupérer des images et des vidéos. M. le Maire propose de les réceptionner numériquement. Les conseillers intéressés par la réalisation de cette vidéo pourront se réunir. M. le Maire les sollicitera prochainement à ce sujet.

Enfin, M. le Maire émet l'idée de demander à l'association des « Pixelistes de la Sienna » d'aider la municipalité pour créer une carte de vœux « en image(s) ».

Travaux en cours :

M. Jacques DURET, 1^{er} adjoint, en charge des travaux, fait le point sur les travaux en cours :

- Travaux sur l'Avenue de l'Aumesle : la pose de lampadaires est prévue pour le premier trimestre 2022.
- Ensemble commercial : planning respecté. Mise hors d'eau prévue avant Noël.
- Place de Normandie : fleurissement commencé, fin prévue semaine 49.
- Salle du Sud : retard dans la réalisation des travaux dû au problème d'approvisionnement en matériaux. Le chantier ne sera pas terminé à la fin de l'année.
- Dégât des eaux mairie : les travaux d'étanchéité du toit terrasse sont réalisés. Reste à effectuer les travaux de placo-plâtre, d'électricité et de peinture.
- M. Philippe BOUBET demande en quoi consistent les travaux au niveau de l'aire des camping-cars. M. Jacques DURET précise qu'il s'agit de travaux réalisés par l'entreprise Circet, pour le compte de Manche Numérique, dans le cadre du déploiement de la fibre.

Dossiers de subventions :

M. Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint, en charge de la vie associative, informe le conseil municipal qu'une réunion avec les représentants des associations hautaises aura lieu le vendredi 3 décembre prochain au sujet des subventions 2022. Deux autres points seront abordés : les manifestations prévues pour les 100 ans de la station balnéaire et des informations portant sur une compétition de Longe Côte organisée le 23 avril 2022.

Noël pour les enfants :

M. Luc GOSSET informe le conseil municipal que les élus étudient la meilleure solution concernant les animations de Noël pour les enfants, en fonction des conditions sanitaires liées au Covid.

Panneaux touristiques :

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, 2^{ème} adjointe, en charge du tourisme, informe le conseil municipal que les deux panneaux touristiques représentant Hauteville-sur-Mer ont été récemment installés, l'un à Bricqueville-sur-Mer et l'autre au niveau du Pont de la Roque.

Chenilles processionnaires :

M. le Maire informe le conseil municipal des actions menées par la commune pour endiguer la prolifération des chenilles processionnaires. M. Jean-Christophe HÉLAINE, ASVP de la commune, détruit les nids chaque fois que cela est possible afin de limiter l'intervention de la société « Assistance nuisibles » et réduire le coût à la charge de la commune. M. le Maire informe qu'à ce jour l'entreprise est intervenue pour la destruction de 108 nids et que la pose de 43 éco-pièges est prévue d'ici fin décembre. A ce jour, la dépense pour ces interventions est estimée à 2 500 €.

M. le Maire précise que la prolifération de chenilles processionnaires est un sujet de vive préoccupation dont les solutions ne peuvent être pensées ou mises en œuvre dans le seul périmètre d'une commune. A ce titre, il évoquera le sujet au bureau de « Coutances Mer et Bocage » dès que possible.

XI. Questions diverses :

Lavomatique place des Robans :

M. Philippe BOUBET demande si la lavomatique situé place des Robans sera détruit. M. Jacques DURET répond que c'est en effet ce qui est prévu. La future laverie automatique se trouvera dans l'ensemble commercial de la plage.

Dunes de sable place de Normandie :

M. Philippe BOUBET demande si les dunes de sable de la place de Normandie vont rester en l'état actuel. M. Jacques DURET répond que cela va être modifié, que des plantations sont prévues et que ces aménagements sont en cours de réalisation.

Emplacement du camion de « La Sucette chaude » :

M. Patrice HELAINE souhaite savoir si l'emplacement attribué pour le stationnement de « La Sucette chaude » va être supprimé, précisant que cela diminue les places de stationnement. M. le Maire répond qu'en principe non et que l'emplacement occupé durant l'été dernier semble le plus adapté.

Vente de mobil-homes :

M. Franck VIGOT s'interroge sur la pertinence d'une éventuelle vente de mobil-homes communaux. M. le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ou d'en parler lors de la réunion hebdomadaire de la municipalité.

Circulation :

M. Franck VIGOT demande s'il est possible d'installer un panneau « STOP » à l'intersection de la rue de la Tour de Ronquet et de l'avenue Antony de Barbe pour améliorer la sécurité. M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une commission « Circulation » a été créée, qu'elle a commencé ses travaux et que ce point précis sera envisagé par cette commission.

Nom de l'école pour le RPI Montmartin-sur-Mer / Hauteville-sur-Mer :

Mme Caroline DUDOUIT informe le conseil municipal qu'un premier travail a été réalisé par les écoliers de Montmartin-sur-Mer et de Hauteville-sur-Mer pour le choix d'un nom pour le RPI. Elle indique que le choix final de la dénomination reviendra aux conseils municipaux et précise que les suggestions du conseil sont les bienvenues. M. Jacques DURET propose de lui donner le nom de Patrick HÉLAINE, rappelant combien notre ancien Maire a œuvré pour la réhabilitation et la sauvegarde de l'école de Hauteville-sur-Mer. Cette proposition est appuyée par M. le Maire et Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN.

Grange Pitraye :

M. Patrice HÉLAINE demande pourquoi il est nécessaire de faire intervenir, dès maintenant, un géomètre à la Grange Pitraye. M. le Maire précise que cette nécessité est liée au souhait de vendre ce bâtiment en deux lots. Il précise que le notaire a déjà reçu des offres.

Date du prochain conseil municipal :

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 21 janvier à 20 h 00 à la mairie, salle Gabriel Lemesle.

Séance levée à 22h20